

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**

12 juin 2025

DATE D’AFFICHAGE

12 juin 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	09
Votants	12

L’AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 28 JUIN, à 11h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI** - Monsieur Didier **PAPELOUX** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Madame Catherine **FILIPOV** donne pouvoir à Monsieur Didier **PAPELOUX**, Monsieur Germain **LELARGE** donne pouvoir à Monsieur Michel **MARESCOT**, Madame Anne **JOSEPH** donne pouvoir à Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**, Madame Sophie **DIERRE**.
Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

**MOTION DE SOUTIEN A LA DEMANDE D’ANNULATION
DU PROJET DE FERMETURE DE CLASSE
A LA RENTREE 2025**

Monsieur le Maire informe l’ensemble du conseil municipal que les parents d’élèves du groupe scolaire René Coty et Delamare à Trouville-sur-Mer ont communiqué sur la fermeture programmée d’une classe pour la rentrée scolaire 2025. Plusieurs actions ont été menées depuis le mois d’avril et les parents d’élèves ont confié leur inquiétude justifiée face à la dégradation des conditions d’accueil des enfants.

Plusieurs points sont à souligner :

- 2 sites de la maternelle au primaire
- Des contraintes particulières (maternelle et CP sont à Delamare, CE1 au CM2 sont à Coty) : des contraintes d’horaires, de déplacements pour les parents et les enseignants, contraintes qui seraient encore plus accentuées en cas de fermeture de classe.
- Carte scolaire : enfants de Trouville-sur-Mer et de Villerville en une forte concurrence avec une école privée voisine.
- Fermeture de 3 écoles en 2009, 2015 et 2020 et donc il y a un risque qu’il n’y ait plus d’école du tout à Trouville d’ici quelques années. C’est la seule école publique dans une ville comme Trouville.
- Fermeture d’une classe déjà l’an dernier (CP dédoublé), sans présentation explicite.

Monsieur le Maire propose qu'une motion soit votée par le Conseil afin d'obtenir le maintien définitif de cette classe.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de soutenir cette initiative en adoptant la présente motion.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

